

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.10.2019

Numéro de version 4

Révision: 01.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** SECURALLOY
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
usage professionnel et/ou industriel
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produit dentaire
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
SEPTODONT.
58 rue du Pont de Creteil
94100 Saint Maur des Fosses
France
Téléphone: +33(0)149767000
Fax: +33(0)148855401
msds@septodont.com
http://www.septodont.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



GHS06

Acute Tox. 1 H300 Mortel en cas d'ingestion.
Acute Tox. 2 H310 Mortel par contact cutané.
Acute Tox. 2 H330 Mortel par inhalation.



GHS08

Repr. 1B H360D Peut nuire au fœtus.
STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.10.2019

Numéro de version 4

Révision: 01.10.2019

Nom du produit: SECURALLOY

(suite de la page 1)

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger :



GHS06 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement : Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

mercure

cuivre

· Mentions de danger :

H300+H310+H330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360D Peut nuire au fœtus.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence :

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers :

· Résultats des évaluations PBT et vPvB :

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.10.2019

Numéro de version 4

Révision: 01.10.2019

Nom du produit: SECURALLOY

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7440-22-4 EINECS: 231-131-3	argent ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	25-100%
CAS: 7439-97-6 EINECS: 231-106-7 Numéro index: 080-001-00-0 RTECS: OV 4550000	mercure ⚠ Acute Tox. 1, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	25-50%
CAS: 7440-50-8 EINECS: 231-159-6 RTECS: GL 5325000 Reg.nr.: 01-2119480154-42	cuivre ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	5-25%
CAS: 7440-66-6 EINECS: 231-175-3 Numéro index: 030-001-00-1 RTECS: ZG 8600000	zinc en poudre - poussières de zinc (pyrophoriques) ⚠ Pyr. Sol. 1, H250; Water-react. 1, H260; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0-≤1%

- SVHC Aucun
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Remarques générales:**
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
 Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
- **Après inhalation :**
 Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
 Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**
 Migraine
 Etourdissement
 Vertiges
 Troubles gastro-intestinaux
 Perte de connaissance
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
 En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
 Surveiller la tension artérielle.
 Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.10.2019

Numéro de version 4

Révision: 01.10.2019

Nom du produit: SECURALLOY

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Vapeurs de mercure
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications :**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Absorber le mercure répandu avec un produit absorbant (par exemple fleur de soufre ou poudres amalgamantes à base de métaux comme le cuivre ou l'étain, ou tamis moléculaire d'ions de cuivre et de gel de silice) ou par aspiration sous vide.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Travailler dans un local frais et bien ventilé. Eviter tout contact des produits avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler le mercure.
Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.10.2019

Numéro de version 4

Révision: 01.10.2019

Nom du produit: SECURALLOY

(suite de la page 4)

- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle :**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 7440-22-4 argent (50-100%)

VME	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³
-----	--

CAS: 7439-97-6 mercure (25-50%)

VME	Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³ en Hg; M1A/R1A, M1B/R1B ou M2/R2
-----	---

CAS: 7440-50-8 cuivre (10-25%)

VME	Valeur momentanée: 2** mg/m ³ Valeur à long terme: 0,2* 1** mg/m ³ *fumées **poussières, en Cu
-----	--

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition :**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

- **Protection respiratoire:**



Protection respiratoire minimale recommandée.

En cas d'exposition faible, ou de courte durée, utiliser une protection respiratoire avec filtre Hg/P3.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants :** Butylcaoutchouc

- **Protection des yeux:**



Lunettes de sécurité avec protections latérales.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.10.2019

Numéro de version 4

Révision: 01.10.2019

Nom du produit: **SECURALLOY**

(suite de la page 5)

· **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Pâteuse

Couleur: Gris

· **Odeur:** Inodore

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non applicable.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

· **Point éclair :** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non déterminé.

· **Température d'auto inflammation:** Non applicable.

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· **Pression de vapeur:** Non applicable.

· **Densité:** Non déterminée.

· **Densité relative** Non déterminé.

· **Densité de vapeur:** Non applicable.

· **Taux d'évaporation:** Non applicable.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Insoluble

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

· **Viscosité:**

Dynamique: Non applicable.

Cinématique: Non applicable.

Cinématique: Non applicable.

· **9.2 Autres informations :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.10.2019

Numéro de version 4

Révision: 01.10.2019

Nom du produit: SECURALLOY

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** :
- **Décomposition thermique/conditions à éviter**: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: En cas d'incendie : Vapeurs de mercure

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** :
Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 7439-97-6 mercure

Oral	LD50	6 mg/kg (souris) 1 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	41 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,5 mg/l (ATE)

CAS: 7440-50-8 cuivre

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation** :
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Peut nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.10.2019

Numéro de version 4

Révision: 01.10.2019

Nom du produit: SECURALLOY

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

CAS: 7440-22-4 argent

LC50 96h	0,0012 mg/l (fish)
NOEC	0,00031 mg/l (Crustaceans)
EC50 48h	0,00024 mg/l (Crustaceans)
EC50 96h	0,00162884 mg/l (Algae)

· **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

· **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer les déchets conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP10	Toxique pour la reproduction
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.10.2019

Numéro de version 4

Révision: 01.10.2019

Nom du produit: **SECURALLOY**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU
· ADR, IMDG, IATA

UN3506

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR

UN3506 MERCURE CONTENU DANS DES OBJETS MANUFACTURÉS mélange, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

MERCURY CONTAINED IN MANUFACTURED ARTICLES mixture, MARINE POLLUTANT

· IATA

MERCURY CONTAINED IN MANUFACTURED ARTICLES mixture

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe
· Étiquette

8 (CT3) Matières corrosives.
8+6.1

· IMDG



· Class
· Label

8 Matières corrosives.
8/6.1

· IATA



· Class
· Label

8 Matières corrosives.
8 (6.1)

· 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : mercure

· Polluant marin:

Non

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Code danger:

86

· No EMS:

F-A,S-B

· Stowage Category

B

· Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.10.2019

Numéro de version 4

Révision: 01.10.2019

Nom du produit: SECURALLOY

(suite de la page 9)

· Segregation Code	SG24 Stow "away from" SGG17-azides
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3506 MERCURE CONTENU DANS DES OBJETS MANUFACTURÉS MÉLANGE, 8 (6.1), III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO
H1 TOXICITÉ AIGUË
E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 20 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 18a, 30

· Règlement (CE) N° 649/2012

CAS: 7439-97-6	mercure	Annex I Part 1 Annex I Part 3 Annex V Part 2
----------------	---------	--

- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail:
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :
H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.10.2019

Numéro de version 4

Révision: 01.10.2019

Nom du produit: SECURALLOY

(suite de la page 10)

- H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
- H300 Mortel en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<p>Toxicité aiguë - voie orale Toxicité aiguë - voie cutanée Toxicité aiguë - inhalation Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique</p>	<p>La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.</p>
--	---

· Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Pyr. Sol. 1: Matières solides pyrophoriques – Catégorie 1
- Water-react. 1: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables – Catégorie 1
- Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3